



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : 2071-0124/06/2021-123PR (corr. DPC : Anna C. Noël, Pierre Bernard)

Réf. NOVA : 09/PFU/1800172

Réf. CRMS : GM/IXL20255_690_PUN_Brugmann_29

Bruxelles, le 18/05/2022

Annexe : 1 dossier

Objet : IXELLES. Place Georges Brugmann 29. Ancien Institut chirurgical Berkendael. Remplacer le vitrage sur des châssis en bois existants, dans un appartement, en façade principale et au 1er étage d'un immeuble à appartements. Demande de permis unique.

Avis conforme de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 04/05/2022, nous vous communiquons *l'avis favorable* émis par notre Assemblée en sa séance du 11/05/2022.

L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale inscrit sur la liste de sauvegarde comme monument certaines parties de l'immeuble, plus précisément les façades à rue, les toitures, les structures intérieures et les espaces de circulation (cage d'escalier) sis place G. Brugmann n°29 à Ixelles.

L'ancien Institut chirurgical Berkendael, fondé par le docteur Antoine Depage, a été construit par l'architecte Jean-Baptiste Dewin en 1903. Il s'agit du premier immeuble hospitalier conçu par Jean-Baptiste Dewin qui construisit encore une quinzaine d'autres hôpitaux dans les années qui suivirent. L'Institut Berckendael constitue une des rares applications du style Art nouveau de tendance géométrique à l'architecture hospitalière. L'immeuble faisait partie de l'ancien complexe hospitalier de la Croix-Rouge de Belgique, qui se composait de plusieurs bâtiments construits à diverses périodes.

En 2009, un permis a été délivré pour aménager 30 appartements dans l'ancien institut sur base d'un avis favorable émis par la CRMS en séance du 04/03/2009. Un autre permis a été délivré le 22/07/2021 pour remplacer le châssis des lucarnes, également sur base d'un avis CRMS.

La présente demande porte uniquement sur les châssis de l'appartement situé au premier étage, côté place George Brugmann. Les propriétaires souhaitent améliorer les performances thermiques et acoustiques des châssis. Les châssis existants sont d'origine, mais le vitrage a déjà été remplacé en 2009 par du vitrage feuilleté, avec une épaisseur de 7,5 mm et une valeur U de 3.2 w/m²k. Il s'agit d'un vitrage légèrement déformant, imitant les anciens verres étirés. On propose de remplacer ce vitrage par un double vitrage mince de 7,7 mm d'épaisseur présentant un vacuum entre les deux feuilles de verre



Photo extr. du dossier de demande

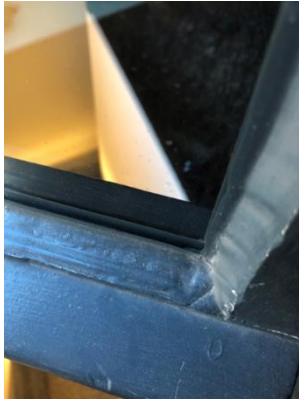


Photo extr. du dossier de demande

(valeur U 0.7 w/m²k). Pour contrer la pression atmosphérique qui s'exerce en raison du vide d'air et maintenir l'espacement entre les deux vitres, des petites billes sont disposées entre les deux vitrages. De près, on distingue une trame de petits points foncés, mais à une certaine distance et depuis l'extérieur, cette trame est quasiment invisible.

Vu la faible épaisseur du vitrage (on passe de 7,5 à 7,7 mm) l'approfondissement nécessaire des battées est très faible et les petits-bois structurels peuvent être conservés. Le nouveau vitrage sera placé en plein bain de silicone avec un biseau de mastic à peindre.

Pour ce qui concerne le comportement physique, le fait que le bâtiment est équipé depuis 2011 d'une ventilation à double flux dans toutes ses pièces, réduirait le risque de condensation sur les murs.

Avis

La CRMS émet un avis favorable. Le vitrage proposé présente l'avantage d'améliorer les performances énergétiques et acoustiques du bâtiment tout en s'insérant dans les châssis existants sans adaptations lourdes. En outre, le placement de ces vitrages n'engendrera pas de changement d'aspect significatif de cet immeuble dont l'intérêt réside notamment dans l'esthétique de ses façades.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.


G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe


C. FRISQUE
Président

c.c. : acnoel@urban.brussels; pbernard@urban.brussels; jvandersmissen@urban.brussels; restauration@urban.brussels; mbadard@urban.brussels; crms@urban.brussels ;